123VENTURE

DOSSIER DE SOUSCRIPTION

FIP 123Capitalisation II

MODE D'EMPLOI

Fiche de connaissance client

Cette fiche a pour objectif de s'assurer que le produit est bien adapté à la situation patrimoniale du client, à son expérience et à ses objectifs en matière d'investissement. Elle vise à informer les éventuels souscripteurs sur les caractéristiques du produit.

⚠ La fiche de connaissance client est obligatoire si votre souscription a été réalisée dans le cadre du démarchage.

Partie I : Récépissé de démarchage financier

/ Vous devez compléter les informations concernant votre conseiller financier ;
/ Vous devez obligatoirement cocher l'une des cases (« non » sera le choix pris par défaut) ;
/ Vous devez dater, signer et apposer la mention « lu et approuvé » sur le récépissé (pour chacun des signataires).

Attention, si le client a été démarché à son domicile, sur son lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation du Fonds, il a droit à un délai de réflexion. Ainsi, après avoir rempli et daté la partie I « Récépissé de démarchage financier », il doit attendre 3 jours ouvrés minimum (hors samedi, dimanche et jours fériés) avant de dater et signer la partie IV, «Signature».
Exemple : Si un client a été démarché sur son lieu de travail le vendredi 8 avril et a signé le Récépissé à cette date, il devra signer et dater la partie Souscription à partir du mercredi 13 avril.

Partie II : Souscription

/ Le client doit souscrire un nombre entier de parts A et au minimum 1 000 parts ;
/ Il ne faut pas arrondir le montant total de la souscription ;
/ Si le client souhaite que ses parts soient livrées sur un compte titres, il doit impérativement joindre le RIB de ce compte titres.

Partie III : Encadrement des frais et commissions

Le décret du 2 novembre 2010 relatif à l'encadrement et à la transparence des frais et commissions prélevés directement ou indirectement par les fonds impose aux sociétés de gestion d'inscrire sur le bulletin de souscription le détail des frais qui seront prélevés sur la durée de vie du fonds.

Partie IV : Signature

/ Le bulletin de souscription doit être daté et signé en respectant l'éventuel délai de réflexion (Cf. Partie I ci-dessus) ;
/ La date du chèque doit être la même que celle portée sur la partie IV «Signature» ;
/ Le chèque ne peut pas être émis d'un compte professionnel et doit être libellé à l'ordre du fonds.

⚠ NE RIEN OUBLIER !

Nous vous remercions de vérifier que toutes les cases ci-dessous sont bien cochées avant de renvoyer votre dossier de souscription. Dans le cas contraire, celui-ci pourra être refusé.

- ❑ Un exemplaire du dossier de souscription dûment complété
- ❑ La fiche de connaissance client si nécessaire (Cf. procédure ci-dessus)
- ❑ Un chèque à l'ordre du Fonds
- ❑ Une copie de la pièce d'identité (en cours de validité) de chaque signataire
- ❑ Un relevé de compte titres (RIB) si nécessaire

L'ensemble des documents ci-dessus est à renvoyer à votre conseiller habituel.

123VENTURE

DOSSIER DE SOUSCRIPTION

FIP 123Capitalisation II

QUESTIONNAIRE RELATIF A LA CONNAISSANCE DU CLIENT

Ce questionnaire a pour objectif d'apprécier l'adéquation d'un investissement dans les parts de FIP avec votre connaissance et votre expérience en matière d'investissement, vos besoins, vos objectifs et votre situation financière. Vos réponses, destinées à la seule information d'123Venture, des sociétés de gestion ou prestataires de services d'investissement, resteront confidentielles.

Identification du client (cocher la case correspondante)

□ Monsieur □ Madame □ Mademoiselle
Nom : ……
Nom de jeune fille : ……
Prénoms : ……
Date et lieu de naissance : …… **Nationalité** : ……
Adresse : ……
Votre situation familiale : □ Célibataire □ Marié(e) □ Divorcé(e) □ Pacsé(e) □ Veuf/Veuve
Votre situation professionnelle : □ Etudiant □ Salarié(e) □ Chef d'entreprise □ Profession libérale
□ Artisan/Commerçant □ Retraité(e) de la profession : …… □ Autre (à préciser) : ……

Origine des Capitaux (cocher la case correspondante)

□ Revenus du travail, pension, retraite □ Epargne déjà constituée □ Vente de bien immobilier / mobilier
□ Cession d'entreprise □ Succession/Donation □ Autres (préciser) : ……

Situation Patrimoniale du Client

/ **A combien estimez-vous le revenu moyen annuel brut de votre foyer fiscal ?**
□ Moins de 30 K€ □ de 30 K€ à 50 K€ □ de 50 K€ à 100 K€ □ plus de 100 K€

/ **Votre situation financière vous permet-elle d'épargner une partie de vos revenus ?**
□ Oui □ Non

Si oui, précisez le montant annuel approximatif : ……€ par an

/ **Quelle est la répartition de votre patrimoine ?**

- Biens immobiliers : ……%
- Valeurs mobilières et produits d'assurance : ……%
- Liquidités : ……%

/ **Part des titres non cotés et des parts de FCPI / FIP / FCPR / SOFICA dans votre portefeuille de valeurs mobilières** :
□ Inférieure à 5% □ Entre 5 et 10% □ Entre 10% et 25% □ Entre 25% et 50% □ Supérieure à 50%

/ **Etes-vous assujetti à l'Impôt sur le Revenu des Personnes Physiques (IRPP) ?**
□ Oui □ Non

/ *Je déclare avoir pris connaissance du plafonnement des avantages fiscaux liés à mes souscriptions et que la réduction d'impôt liée n'excède pas le montant de mon IRPP dû au titre de l'année de souscription, ce compte tenu des autres réductions d'impôts dont j'entends bénéficier :* □ Oui □ Non

/ **Êtes-vous assujetti à l'Impôt de Solidarité sur la Fortune (ISF) ?**
□ Oui □ Non

/ *S'agissant d'une souscription dans des titres éligibles à une réduction d'ISF, je déclare que la réduction d'impôt liée à cet investissement n'excède pas le montant prévisionnel d'ISF à payer en 2011, compte tenu de toutes les autres réductions d'ISF dont j'entends bénéficier au titre de cette même année :* □ Oui □ Non

Expérience du client en matière d'investissement (cocher la case correspondante)

/ **Avez-vous déjà réalisé des opérations de placement financier avec un conseiller financier ?**
□ Oui □ Non

/ **Avez-vous déjà réalisé des opérations de placement financier sans conseiller financier ?**
□ Oui □ Non

/ **Déléguez-vous la gestion de tout ou partie de votre portefeuille de valeurs mobilières ?**
□ Oui □ Non

Les informations communiquées dans ce questionnaire, qui sont destinées et à l'usage exclusif de 123Venture, sont couvertes par le secret professionnel. Afin d'assurer la conservation de ces informations, celles-ci font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à 123Venture-41 Bd des Capucines 75002 Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

/ **Quels instruments financiers entrent dans la composition de votre portefeuille de valeurs mobilières ?**

□ Actions cotées □ Actions non cotées □ OPCVM Actions □ OPCVM Obligataires
□ OPCVM Monétaires □ FCPI □ FIP □ FCPR agréé □ FCPR allégé
□ SCPI □ SOFICA □ Autres : ……

Aversion aux risques et horizon d'investissement (cocher la case correspondante)

/ *En contrepartie des avantages fiscaux attachés à la souscription des parts de FIP, je suis conscient que les investissements dans ces fonds et/ou sociétés présentent un niveau important de risque en capital, de risque de rendement et de risque de liquidité et que la durée de placement est de 5 ans minimum (hors cas de rachat anticipé selon règlement des fonds concernés) :*

□ Oui □ Non

Les objectifs poursuivis par le client (plusieurs choix possibles, cocher la case correspondante)

La réduction d'impôts ne peut être le seul objectif de l'investissement

□ Réduction d'impôt
□ Recherche d'un profit important à long terme (en contrepartie d'un risque important encouru sur le capital)
□ Diversifier votre patrimoine
□ Autre (préciser) : ……..

Je reconnais que l'avantage fiscal ne constitue pas la seule motivation de l'investissement dans les parts de FIP et je déclare sincères et exactes les informations communiquées par mes soins sur ce document. Je certifie avoir pris connaissance de la Notice d'information du fonds ou support d'investissement au(x)quel(s) j'ai souscrits, y compris de leurs frais de fonctionnement, et des avertissements de l'Autorité des Marchés Financiers figurant dans cette notice, du risque encouru sur le capital ainsi que de la durée de blocage de mes avoirs.
Je reconnais avoir obtenu les informations nécessaires pour souscrire en toute connaissance de cause des parts de FIP, en adéquation avec mon expérience, mes besoins, mes objectifs et ma situation financière.

Fait à ……..…, ……
Le …… *(Signature du souscripteur)*

Partie réservée au Conseiller - Résultat du questionnaire

/ Prénom et Nom du Conseiller :……
/ Le client possède l'expérience et les connaissances pour comprendre les risques inhérents à la transaction : □ Oui □ Non
/ Le client est financièrement en mesure de faire face à tout risque lié à la souscription : □ Oui □ Non
/ L'investissement répond aux objectifs d'investissement du client : □ Oui □ Non

Fait à ……..…, ……
Le …… *(Signature du conseiller)*

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à 123venture ou à votre conseiller.

Au regard des caractéristiques du produit auquel vous envisagez de souscrire, nous vous informons que nous vous classons dans la catégorie des clients non professionnels. Il vous est néanmoins possible de demander une reclassification qui pourra cependant vous être refusée. Vous êtes également tenu de nous faire part de tout changement de votre situation susceptible de modifier votre classification. Dans le cas où vous souhaiteriez faire une demande de changement de classification vous devez considérer qu'un client non professionnel bénéficie d'une plus grande protection qu'un client professionnel.

(*) **Référence** : Article L533-13 du code monétaire et financière modifié par l'ordonnance n°2007-544 du 12 avril 2007 - art. 4 JORF 13 avril 2007 en vigueur le 1er novembre 2007
I. - En vue de fournir le service de conseil en investissement ou celui de gestion de portefeuille pour le compte de tiers, les prestataires de services d'investissement s'enquièrent auprès de leurs clients, notamment leurs clients potentiels, de leurs connaissances et de leur expérience en matière d'investissement, ainsi que de leur situation financière et de leurs objectifs d'investissement, de manière à pouvoir leur recommander les instruments financiers adaptés ou gérer leur portefeuille de manière adaptée à leur situation.
Lorsque les clients, notamment les clients potentiels, ne communiquent pas les informations requises, les prestataires s'abstiennent de leur recommander des instruments financiers ou de leur fournir le service de gestion de portefeuille pour compte de tiers.
II. - En vue de fournir un service autre que le conseil en investissement ou la gestion de portefeuille pour le compte de tiers, les prestataires de services d'investissement demandent à leurs clients, notamment leurs clients potentiels, des informations sur leurs connaissances et leur expérience en matière d'investissement, pour être en mesure de déterminer si le service ou le produit proposés aux clients ou demandés par ceux-ci leur conviennent.
Lorsque les clients, notamment les clients potentiels, ne communiquent pas les informations nécessaires ou lorsque les prestataires estiment, sur la base des informations fournies, que le service ou l'instrument ne sont pas adaptés, les prestataires mettent en garde ces clients, préalablement à la fourniture du service dont il s'agit.

Les informations communiquées dans ce questionnaire, qui sont destinées et à l'usage exclusif de 123Venture, sont couvertes par le secret professionnel. Afin d'assurer la conservation de ces informations, celles-ci font l'objet d'un traitement informatique. Conformément à la loi «informatique et libertés» du 6 janvier 1978, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de rectification aux informations qui vous concernent. Si vous souhaitez exercer ce droit et obtenir communication des informations vous concernant, veuillez vous adresser à 123Venture-41 Bd des Capucines 75002 Paris. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant.

123VENTURE

123CAPITALISATION II

Fonds d'Investissement de Proximité

ARTICLE L.214-41-1 DU CODE MONETAIRE ET FINANCIER
AGREMENT AMF DU 15/04/2011 CODE ISIN : FR0011014521

Distributeur

ÉTAT CIVIL

	Souscripteur	Co-souscripteur
☐ M ☐ Mme ☐ Mlle ☐ M & Mme ☐ M ou Mme		
NOM		
PRÉNOM		
NÉ(E) LE		
A	DEP.	DEP.
NATIONALITÉ		
E-MAIL		
ADRESSE FISCALE		
CODE POSTAL	VILLE	

Joindre obligatoirement une copie de la pièce d'identité (carte nationale d'identité recto/verso ou passeport en cours de validité) pour chaque souscripteur

PARTIE I : RECEPISSE DE DEMARCHAGE* FINANCIER ET ENGAGEMENT FISCAL DE CONSERVATION

1/ DEMARCHAGE FINANCIER

Je reconnais avoir acquis des parts du FIP 123Capitalisation II par l'intermédiaire de mon Conseiller Financier :

Nom/Prénom du Conseiller Financier : _____

Agissant au nom et pour le compte de la société (nom du Cabinet) : _____

Adresse professionnelle : _____

Avez-vous été démarché* à votre domicile, sur votre lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produit(s) et/ou instrument(s) financier(s) ?	■ **Oui, auquel cas je bénéficie d'un délai de réflexion de 3 jours ouvrés** ←
	❑ **Non (choix pris par défaut)**

Je certifie (i) que les fonds utilisés pour cette souscription ne résultent pas de l'exercice d'une activité illicite et ne concourent pas au blanchiment de capitaux ou au financement du terrorisme ; **(ii)** que la personne qui m'a conseillé (ci-après dénommée le « Conseiller ») m'a précisé que l'investissement dans le Fonds porte sur des instruments financiers qui impliquent des risques particuliers du fait de leurs spécificités ; **(iii)** que le Conseiller m'a proposé l'acquisition de parts du Fonds après s'être enquis de ma situation financière, de mon expérience, de mes objectifs en matière de placement; **(iv)** que le Conseiller m'a remis la fiche de connaissance client, la notice d'information, la note relative aux aspects fiscaux du Fonds (la « note fiscale »), et la plaquette commerciale du Fonds, dont je certifie avoir pris connaissance et avoir remplie si nécessaire, et m'a informé que le règlement, le dernier rapport de gestion annuel et la dernière composition de l'actif du Fonds agréé par l'AMF est à ma disposition sur simple demande de ma part ; **(v)** que le Conseiller m'a communiqué d'une manière claire et compréhensible, les informations utiles pour prendre ma décision et en particulier les conditions financières du Fonds et la période de blocage des parts ; **(vi)** que le Conseiller a attiré mon attention sur les risques et les autres considérations afférentes à une souscription de parts du Fonds et notamment, le risque de pouvoir perdre tout ou partie du capital investi et donc être financièrement en mesure d'y faire face et que ce produit financier de diversification répond à mes (nos) objectifs d'investissement, notamment de défiscalisation. De plus, le Conseiller a attiré mon attention sur le fait de ne pas pouvoir demander le rachat de mes parts souscrites pendant une période de 5 ans soit jusqu'au 31 décembre 2016 pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2018 sur décision de la société de gestion et avoir compris ces risques ; **(vii)** que le Conseiller a attiré mon attention sur l'avertissement de l'Autorité des Marchés Financiers figurant dans la notice d'information, dont je certifie avoir pris connaissance ; que les avantages fiscaux ne sont pas les seuls motifs de ma souscription dans le Fonds ; **(viii)** que le Conseiller m'a informé de l'absence de droit de rétractation prévu à l'article L.341-16 I et II du CMF ; **(ix)** que le Conseiller m'a informé de l'existence en cas de contestation relative à la présente souscription de parts du Fonds d'une possibilité de recours extrajudiciaire auprès du service de médiation de l'Autorité des Marchés Financiers (17, place de la Bourse 75082 PARIS CEDEX 02) ; **(x)** que le Conseiller m'a informé que le droit applicable aux relations précontractuelles et au contrat de souscription est le droit français. **(xi)** avoir pris connaissance des frais et commissions prélevés en vue de la commercialisation, du placement et de la gestion du Fonds, tels que ces éléments figurent dans le Règlement, la Notice d'information du Fonds et dans le présent bulletin de souscription **(xii)** En cas de démarchage* à domicile, sur mon lieu de travail ou dans un lieu non destiné à la commercialisation de ce(s) produits(s) et/ou instrument(s) financier(s), je reconnais l'existence à mon profit d'un délai de réflexion de 48 heures prévu à l'article L.341-16 IV et V du CMF. Ce délai de réflexion court à compter du lendemain de la signature du présent document. Si le délai de réflexion expire un samedi, un dimanche ou un jour férié ou chômé, il est prorogé jusqu'au premier jour ouvrable suivant ←

2/ ENGAGEMENT FISCAL DE CONSERVATION DES PARTS

Afin de bénéficier de la réduction et de l'exonération d'impôt de solidarité sur la fortune ("ISF") et de l'exonération d'impôt sur le revenu ("IR"), prévus pour les personnes physiques au Code Général des Impôts ("CGI"):

- Je déclare être redevable de l'ISF et souhaiter bénéficier de la réduction d'ISF et de l'exonération d'ISF prévues aux articles 885-0 V bis et 885 I ter du CGI, auxquelles peuvent donner droit la souscription des parts du Fonds ;
- Je déclare être fiscalement domicilié(e) en France (pour ce qui concerne l'IR) ;
- En matière d'ISF, j'ai bien noté que les versements ouvrant droit à réduction d'ISF dû en 2011 sont ceux effectués jusqu'au 15 juin 2011 ;
- J'ai bien noté que les sommes ou valeurs distribuées par le Fonds seront immédiatement réinvesties et demeureront indisponibles pendant une durée d'au moins 5 ans qui court à compter de la fin de la période de souscription du Fonds ;
- Je m'engage à conserver les parts souscrites jusqu'au 31 décembre de la 5ème année suivante celle de ma souscription pour bénéficier de la réduction d'ISF (art. 885-0 V bis du CGI) et j'ai bien compris qu'en cas de non-respect de cet engagement, la réduction d'ISF pourra être reprise ;
- Je m'engage à conserver les parts souscrites pendant une durée de 5 ans à compter de leur souscription pour bénéficier de l'exonération d'IR (art. 163 quinquies et 150-0 A du CGI) et j'ai bien compris qu'en cas de non-respect de cet engagement, les revenus et plus-values précédemment exonérés seront ajoutés à mon revenu imposables ;
- Je déclare que moi-même, mon conjoint, mes ascendants et descendants, ne détenons pas ensemble plus de 10% des parts du fonds et plus de 25% des droits aux bénéfices des sociétés dont les titres figurent dans le fonds et n'avons jamais détenu ce pourcentage au cours des cinq années précédant ce jour.

Fait à : _____

le : _____

Signature(s) du ou des souscripteur(s), précédée(s) de la mention « Lu et Approuvé » :

En cas de démarchage*, la signature de la Partie II « Souscription » ci-après ainsi que le versement des fonds y afférent ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés après la signature du présent récépissé selon les modalités ci-dessus précisées. ←

*Constitue un acte de démarchage bancaire ou financier toute prise de contact non sollicitée, par quelque moyen que ce soit, avec une personne physique ou une personne morale déterminée, en vue d'obtenir, de sa part, un accord sur : la réalisation par une des personnes mentionnées au 1° de l'article L.341-3 d'une opération sur un des instruments financiers énumérés à l'article L.211-1;…
Constitue également un acte de démarchage bancaire ou financier, quelle que soit la personne à l'initiative de la démarche, le fait de se rendre physiquement au domicile des personnes, sur leur lieu de travail ou dans les lieux non destinés à la commercialisation de produits, instruments et services financiers, en vue des mêmes fins.

PARTIE II : SOUSCRIPTION

Je m'engage irrévocablement à souscrire* :

Nombre de parts A*	Valeur de la part (droits d'entrée de ~~5~~ 2 % compris)	Montant total de la souscription (« MT »)
⌊⌊⌊⌊⌊⌊	X ~~1,05~~ 1,02 EUROS	⌊⌊⌊⌊⌊⌊ , ⌊⌊

*** Souscription minimale de 1.000 parts A d'une valeur nominale de 1 euro chacune. La souscription doit porter uniquement sur un nombre de parts entières.**

Le règlement du montant (« MT »), correspondant à l'intégralité de la souscription et des droits d'entrée au Fonds, est effectué par chèque à l'ordre de FIP 123CAPITALISATION II, pour un montant total de *(somme à écrire en toutes lettres*) :

€

Je reconnais que l'ensemble des informations relatives à la présente opération de souscription m'ont été remises conformément à ce qui est prévu à l'article L.341-12 du CMF.

Mes parts A sont à livrer (cocher la case correspondante) :

- ❑ En nominatif pur à mon nom auprès du Dépositaire et cela sans frais ni droits de garde *(choix pris par défaut).*
- ❑ Sur mon compte-titres dont les coordonnées bancaires sont indiquées sur **le RIB ci-joint**.

La propriété des parts est constatée par l'inscription dans un registre tenu à cet effet par le Dépositaire. Cette inscription donne lieu à la délivrance d'une attestation fiscale nominative relative à la souscription émise par le Dépositaire et adressée au porteur ainsi qu'un état individuel qui sera soit à joindre à la déclaration d'impôt sur la fortune, soit à fournir dans les trois mois suivant la date limite de dépôt de ladite déclaration, pour bénéficier de la réduction d'ISF.

PARTIE III : ENCADREMENT DES FRAIS ET COMMISSIONS DE COMMERCIALISATION, DE PLACEMENT ET DE GESTION

Le taux de frais annuel moyen (TFAM) gestionnaire et distributeur supporté par le souscripteur est égal au ratio, calculé en moyenne annuelle, entre:
- le total des frais et commissions prélevés tout au long de la vie du fonds ou de la société mentionnés à l'article D.214-91-1 du CMF,
- et le montant des souscriptions initiales totales (incluant les droits d'entrée).

RUBRIQUE	DESCRIPTION DE LA RUBRIQUE	FORMULE DE CALCUL	MONTANT
Montant de souscription droit d'entrée inclus	Nombre de parts x **1,05 €**	**(MT)**	1 050 €
Durée de prélèvement des frais de distribution	Nombre d'années pendant lesquelles peuvent être prélevés des frais de distribution :	**(N)**	5,66 années
TFAM distributeur	Taux de frais annuel moyen distributeur maximal, en%	**(TFAM_D)**	1,90%
Montant maximal des frais de distribution	Montant total maximal des frais de distribution en euros	**(TFAM_D) x (N) x (MT)**	112,92 €
TFAM global	Taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal en % (*):	**(TFAM_GD)**	4,46%
Montant maximal de l'ensemble des frais prélevés (à titre indicatif)	Montant total des frais de gestion et de distribution, exprimé en euros, à titre indicatif pour la durée (E):	**(TFAM_GD) x (N) x (MT)**	265,06 €

* Le taux de frais annuel moyen gestionnaire et distributeur maximal (TFAM_GD) ne peut être inférieur au taux de frais annuel moyen maximal qui peut être attribué au gestionnaire (TFAM_G).

Modalités spécifiques de partage de la plus-value au bénéfice de la Société de Gestion ("Carried interest")

DESCRIPTION DES PRINCIPALES RÈGLES DE PARTAGE DE LA PLUS-VALUE au bénéfice de la Société de Gestion ("Carried interest")	ABRÉVIATION ou formule de calcul	VALEUR
Pourcentage des produits et plus-values nets de charges du fonds ou de la société attribuée aux parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés dès lors que le nominal des parts ou titres de capital ou donnant accès au capital normaux aura été remboursé au souscripteur	(PVD)	20%
Pourcentage minimal du montant du capital initial que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés doivent souscrire pour bénéficier du pourcentage	(SM)	0,25%
Conditions de rentabilité du fonds ou de la société qui doivent être réunies pour que les titulaires de parts ou titres de capital ou donnant accès au capital dotés de droits différenciés puissent bénéficier du pourcentage	(RM)	125% (1)

(1) Evolution de l'actif du fonds depuis la souscription, en % de la valeur initiale

PARTIE IV : SIGNATURE

"J'ai pris connaissance des frais de gestion et de distribution susceptibles d'être appliqués. Je consens à ce que soient prélevés des frais de distribution à hauteur d'un montant maximal de 0,11 € par part pendant la totalité des 5,66 ans. Ce montant est négociable avec le distributeur. (Droits d'entrée)."

Fait à : _____ ***Signature(s) du ou des souscripteur(s), précédée de la mention « Lu et approuvé »***

le : _____

En cas de démarchage, la signature ci-dessus ainsi que le versement des fonds y afférent ne peuvent intervenir que 3 jours ouvrés minimum à compter de la date de la signature du récépissé relatif au délai de réflexion (Signature en Partie I).

Avertissement AMF

L'AMF attire votre attention sur le fait que votre argent est bloqué jusqu'au 31 décembre 2016, pouvant aller jusqu'au 31 décembre 2018. Le Fonds d'Investissement de Proximité, catégorie de Fonds Commun de Placement à Risques, est principalement investi dans des entreprises non cotées en bourse qui présentent des risques particuliers.
Vous devez prendre connaissance des facteurs de risques de ce Fonds d'Investissement de Proximité décrits à la rubrique "Profil de risque" du Règlement.
Enfin, l'agrément de l'AMF ne signifie pas que vous bénéficierez automatiquement des différents dispositifs fiscaux présentés par la Société de gestion. Cela dépendra notamment du respect par ce produit de certaines règles d'investissement, de la durée pendant laquelle vous le détiendrez et de votre situation individuelle. Au 30 septembre 2010, la part de l'actif investie dans des entreprises éligibles aux FIP gérés par la Société de gestion est la suivante:

FIP	Année de création	Pourcentage d'investissement de l'actif en titres éligibles au quota de 60 %	Date d'atteinte du quota d'investissement de 60 % en titres éligibles
123Expansion	2004	70.77%	31/03/2008
123Expansion II	2006	68.51%	31/03/2009
Énergies Nouvelles	2006	68.34%	31/03/2009
123Expansion III	2007	72.43%	31/03/2010
Énergies Nouvelles II	2007	68.76%	31/03/2010
Énergies Nouvelles Méditerranée	2007	86.13%	31/03/2010
Premium PME	2007	67.36%	31/03/2010
123 Transmission	2008	47.78%	31/03/2011
Énergies Nouvelles III	2008	38.96%	31/03/2011
Énergies Nouvelles IV	2008	38.93%	31/03/2011
123Capital PME	2008	39.82%	30/04/2011
123 Capital PME II	2009	44.58%	06/05/2011
Premium PME II	2009	43.46%	30/09/2011
Énergies Solaires	2009	27.26%	31/12/2011
Énergies Solaires II	2009	25.26%	15/12/2011
123Multi-Energies	2009	26.36%	10/11/2011
123Multi-Energies II	2010	N.A.	05/11/2012

FAIT EN TROIS EXEMPLAIRES : L'ORIGINAL EST CONSERVE PAR LA SOCIETE DE GESTION, LE 2ème EST A CONSERVER PAR LE CLIENT, LE 3ème PAR LE CONSEILLER